



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 10 mai 2016]

Date de la convocation
4 mai 2016
Date d'affichage
4 mai 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Procurations : 5
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, David AMALRIC, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Aurélie TREILHOU, Christian PERO, Jean BATAILLOU, Alain HORTUS, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Chantal TICHIT, Christelle HARDY, Eric PILUDU, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE

N°079/ 2016

Absents : Stéphanie NELATON, Marie-Christine BOUTONNET

Secrétaire de séance : Magali CAMALET

Objet de délibération : Comité de jumelage de la ville

Il est rappelé que lors de la création du Comité de Jumelage par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 et conformément à l'article 9 du protocole de fonctionnement, la première réunion du Comité de Jumelage devait proposer une liste de personnes « qualifiées » qui, sur proposition du Maire, serait validée par délibération au Conseil Municipal de la Ville de Gaillac. Cette première réunion du Comité de jumelage s'est tenue le 23 mars 2016, la proposition faite a été présentée en Commission Tourisme.

Composition du Comité de Jumelage de la Ville :

- **Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2016**
 - 4 membres élus au Conseil Municipal
 - **Chantal TICHIT**
 - **Christelle BIROT**
 - **Martine SOUQUET**
 - **Alain HORTUS**
 - 2 Représentants de chacune des Associations œuvrant dans le cadre du jumelage :
 - **Association « CASPE »** (Aragon – Espagne),
- **Propositions du Maire**
 - 1 représentant des Etablissements Scolaires de la Ville :
 - **Lycée Victor Hugo.**
 - Au minimum 2 personnes ou représentants d'organisations intéressées aux actions menées dans le cadre des jumelages, désignées par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.
 - **Association « BRAD 81 »** (Roumanie).
 - **Office du Tourisme Bastides et Vignoble du Gaillacois**
 - **Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C)**
 - **Confrérie de la Dive Bouteille**

Vote : 6 abstentions (5 Avec vous pour Gaillac, 1 Gaillac à gauche)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VALIDE la composition du comité de jumelage de la ville

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160510-079-2016-DE
Date de télétransmission : 17/05/2016
Date de réception préfecture : 17/05/2016